Réclamations

Procédure de recueil, de prise en compte, et de traitement de réclamations formulées par les « parties prenantes » des actions de formation professionnelle conçues par UFORCA-Brest-Quimper.

**1/ Définition**

Selon le guide de lecture du Ministère du travail, Critère 7 – Indicateur 31, « Une réclamation consiste en une action visant à faire respecter un droit, ou à demander une chose due, recueillie par écrit ».

**2/ Champ d’application**

La présente procédure s’applique à l’ensemble des parties prenantes des actions de formation professionnelle (participants, institutions, financeurs, enseignants) d’UFORCA-Br-Quimper.

**3/ Principe de fonctionnement**

Si une partie souhaite effectuer une réclamation elle peut se rendre directement sur le site internet d’UFORCA-Brest Quimper, [www.antennecliniquebrestquimper.com](http://www.antennecliniquebrestquimper.com), dans l’onglet « Contact - réclamation» ou, adresser un e-mail à [reclamation@antennecliniquebrestquimper.comm](mailto:reclamation@antennecliniquebrestquimper.comm) et/ou par courrier à l’adresse de UFORCA-Brestquimper– rue Mgr Raoul, 29000 Quimper.

Le réclamant est invité à formaliser sa demande par écrit en indiquant « réclamation » dans l’objet du mail, ou par voie postale.

Que ce soit par le formulaire de réclamation via l’onglet « Contact », par mail et/ou par courrier, les réclamations feront l’objet d’un traitement dans les meilleurs délais.

Un accusé de réception est adressé dans un délai de 3 jours à compter de la réception de la réclamation et une réponse est apportée sous 10 jours.

Si aucune solution satisfaisante n’est trouvée, la réclamation est transmise au référent Qualiopi/responsable Qualité qui prend contact avec la partie prenante. Deux situations se présentent :

* **soit, une solution peut être apportée sous 30 jours**
* **soit, la demande est transmise aux coordinateurs d’UFORCA-Brest-Quimper pour médiation**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons, si nécessaire, un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION.

En cas de litige, la réclamation peut être déposée sur le site : https://cnpm-mediation-consommation.eu ou par voie postale en écrivant à : CNPM MÉDIATION CONSOMMATION 27, avenue de la Libération 42 400 SAINT CHAMOND.

La réclamation sera inscrite dans le fichier « Gestion des réclamations » d’UFORCA-Bordeaux répertoriant la date de celle-ci et son objet.

Une réponse avec proposition de solution sera envoyée par mail ou par courrier. Elle complètera également le fichier « Gestion des réclamations ».

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez formuler une réclamation auprès de notre organisme de formation. Pour cela, nous vous demandons de remplir le formulaire suivant et de le retourner par mail à : [réclamation@antennecliniquebrestquimper.com](mailto:réclamation@antennecliniquebrestquimper.comr)

Nous vous adresserons une réponse dans les 3 jours.

**Objet précis de la réclamation**

**Nom**

**Prénom**

**TEL Mail**

**Date de la formation** / /

**Formation**